Dry Lube

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)
Date d'émission: 2016-03-11 Date de révision: 2022-06-09 Version: 2.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom du produit	:	Dry Lube
Code du produit	:	16-TDL

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	:	Lubrifiant tout usage

1.3. Fournisseur

Fabricant
Blaster LLC
8500 Sweet Valley Drive
44125 Valley View, Ohio - USA
T (216) 901-5800 - F (216) 901-5801
www.blasterproducts.com

Distributeur
Canadian Tire
2190 Yonge St.
6th Floor Toronto,
Ontario M6J 1R5 Canada
416-925-9592

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	:	Chemtrec (800) 424-9300

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Flam. Aerosol 2	H223	Aérosol inflammable
Press. Gas (Diss.)	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Ce produit est un produit de consommation et est étiqueté conformément à la réglementation de la Commission américaine de sécurité des produits de consommation. L'étiquette réelle du contenant ne comprendra pas les éléments d'étiquetage ci-dessous. L'étiquetage ci-dessous s'applique aux produits industriels/professionnels.

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :

Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H223 - Aérosol inflammable
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Conseils de prudence (GHS CA) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P405 - Garder sous clef.
P410+P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)
Distillates, petroleum, light distillate hydrotreating process, low-boiling	Distillats légers hydrotraités (pétrole), à point d'ébullition bas / Distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition; [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant de l'hydrotraitement de distillats légers. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 6 et 9 atomes de carbone (C6-C9) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 3 et 194°C (entre 37 et 382°F).]	n° CAS: 68410-97-9	80 - 100	Flam. Liq. 1;H224 Asp. Tox. 1;H304
Carbone (dioxyde de)	Dry ice / CARBON DIOXIDE	n° CAS: 124-38-9	1 - 5	Press. Gas (Comp.);H280
Cyclohexane	Benzene, hexahydro- / CYCLOHEXANE / Hexahydrobenzene	n° CAS: 110-82-7	1 - 5	Flam. Liq. 2;H225 Skin Irrit. 2;H315 STOT SE 3;H336 Asp. Tox. 1;H304

Remarques : *Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	:	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	:	Si l'irritation se produit, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si une irritation cutanée se persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	:	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	:	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	:	Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	:	Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	:	Dioxyde de carbone, Produit chimique sec, Halons Mousse.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	:	Aérosol inflammable. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote.
Danger d'explosion	:	La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	:	NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone.
Protection en cas d'incendie	:	Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air, et elles peuvent voyager le long du sol jusqu'à une source d'ignition distante et s'enflammer. Use water spray to keep fire-exposed containers cool..

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédés de nettoyage : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Utiliser un outillage ne produisant pas d'étincelles. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Mesures d'hygiène : Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Dangers supplémentaires lors du traitement : Déchets dangereux par suite de risque explosion. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur. Conserver dans un endroit à l'abri du feu.

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

SECTION 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Cyclohexane (110-82-7)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	100 ppm
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (TWA) [1]	1050 mg/m³
OSHA PEL (TWA) [2]	300 ppm

Carbone (dioxyde de) (124-38-9)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	5000 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	30000 ppm
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (TWA) [1]	9000 mg/m³
OSHA PEL (TWA) [2]	5000 ppm

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l’exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants résistant aux produits chimiques.

Protection oculaire:

Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:
Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Brumeux. Balnc. Aérosol.
Couleur	:	Limpide
Odeur	:	Léger aliphatique
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	90 – 98 °C (195-208 F)
Point d'éclair	:	-8 °C (14.6 F)
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	:	Aérosol inflammable
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	0,81
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Longueur de projection de la flamme	:	> 53 cm
Retour de flamme.	:	Oui
Chaleur de combustion.	:	24 kJ/g

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	:	Aucun dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions normales d'entreposage. Aérosol inflammable. Contenu sous pression. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas perforer. Ne pas brûler. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Aucun dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	:	Sources d'inflammation. Chaleur. Matériaux incompatibles.
Matières incompatibles	:	Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	:	Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote.
Temps de durcissement:	:	Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	:	Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	:	Non classé

Dry Lube	
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 5 mg/l/4h (Calculated Acute Toxicity Estimate) (Estimation de la toxicité aiguë calculée)

Cyclohexane (110-82-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation rat	> 32,88:mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Distillates, petroleum, light distillate hydrotreating process, low-boiling (68410-97-9)	
DL50 orale rat	5170 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 12408 ppm/4h
ATE CA (orale)	5170 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé

Cyclohexane (110-82-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Symptômes/effets après inhalation	:	Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Autres informations	:	Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	:	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	:	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long–terme)	:	Non classé

Cyclohexane (110-82-7)	
CL50 - Poisson [1]	4,53 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CL50 - Poisson [2]	23,03 – 42,07 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [1]	0,9 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	3,4 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	9,317 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,44

Carbone (dioxyde de) (124-38-9)	
FBC - Poissons [1]	(no bioaccumulation)

12.2. Persistance et dégradabilité

Dry Lube	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Dry Lube	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Cyclohexane (110-82-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,44

Carbone (dioxyde de) (124-38-9)	
FBC - Poissons [1]	(no bioaccumulation)

12.4. Mobilité dans le sol

Cyclohexane (110-82-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,44

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG

14.1. Numéro ONU

N° ONU (TDG) : UN1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : AÉROSOLS inflammables, Quantité limitée

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 2.1

Etiquettes de danger (TMD) : 2.1

:

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

TDG

N° ONU (TDG) : UN1950

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : 80 - Malgré l'article 1.17 de la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux), il est interdit de présenter au transport ou de transporter ces marchandises dangereuses à moins qu'elles ne soient placées dans un contenant conforme aux exigences relatives au transport des gaz prévues à la partie 5 (Contenants),107 - (1) Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport de UN1950, AÉROSOLS, et de UN2037, CARTOUCHES À GAZ, qui contiennent des marchandises dangereuses incluses dans les classes 2.1 ou 2.2 et qu'elles sont transportées à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur, si les aérosols ou les cartouches à gaz ont une capacité inférieure ou égale à 50 mL.
(2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux aérosols d'autodéfense.

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 1 L

Quantités exemptées (TDG) : E0

Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 75 L

Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 126

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission	:	03-11-2016
Date de révision	:	06-09-2022
Autres informations	:	Aucun.

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.